

QUESTION ORALE DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

SESSION DU 23 MARS 2023

QUESTION ORALE relative au soutien aux structures du réemploi

Exposé des motifs :

La liquidation de la Ressourcerie de l'île à Rezé (44) le 8 mars dernier représente une nouvelle alarmante pour le secteur du réemploi en Pays de la Loire et un coup dur pour ses salarié·es. Malgré un succès indéniable avec 215 000 visiteurs l'an dernier, cette structure emblématique rejoint la liste des ressourceries en difficulté ou fermées en Loire-Atlantique. Cette situation soulève des inquiétudes quant à l'avenir et la viabilité des autres structures similaires dans la région. Beaucoup sont préoccupées par le manque de soutien et d'accompagnement de la Région en matière de développement économique, de foncier solidaire et d'emploi pour les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire et de l'économie circulaire. Pour rappel, le secteur de l'ESS représente près de 160 000 personnes salariées en Pays de la Loire.

Dans un contexte d'urgence écologique et sociale, il est impératif de développer le réemploi et les achats de seconde main. Alors que sont organisés partout dans la région des big bang de l'emploi, le soutien aux structures du réemploi, telles que les ressourceries, apparaît à tous essentiel pour répondre aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux actuels. Cependant, la situation actuelle met en évidence la passivité de la collectivité régionale, pourtant en charge du développement économique et qui a adopté une nouvelle stratégie régionale de l'ESS 2022-2028 en novembre dernier. Son objectif 3 invite pourtant à « *consolider le modèle économique et les emplois des structures de l'ESS en cas de fragilités* ». Notre collectivité se doit de réagir en soutenant davantage la filière du réemploi et les emplois d'utilité sociale et écologique.

Madame la Présidente, face à l'urgence écologique et sociale, quelles mesures concrètes la Région compte-t-elle mettre en œuvre pour soutenir et pérenniser les structures du réemploi en Pays de la Loire, en particulier en matière de foncier solidaire, en collaboration avec la CRESS et les collectivités territoriales ?

Quelles actions la Région envisage-t-elle de mettre en place pour encourager et renforcer les emplois d'utilité sociale et écologique, notamment dans le cadre des Territoires zéro chômeur de longue durée et des emplois d'insertion, qui sont indispensables au bon fonctionnement et à la pérennité des ressourceries et autres structures du réemploi ?



William Aucant
Conseiller régional



Gaëlle Rougeron
Conseillère régionale